

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00094**

**CONVENTION PARTENARIALE – ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ACOUCITE**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 45

Délibération affichée le : 08 avril 2016

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoir :**

M. Bernard LAGET

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-François BARNIER, M. Paul CELLE, M. Robert KARULAK, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Claude SCHALK

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 08 avril 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20160210-D20160009410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160408

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016**

### **CONVENTION PARTENARIALE – ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ACOUCITE**

Saint-Etienne Métropole dispose de la compétence en matière de lutte contre les nuisances sonores, tel que mentionné à l'article 8 des statuts de la Communauté Urbaine. C'est la raison pour laquelle, en application de la directive européenne 2002/49/CE, Saint-Etienne Métropole s'investit sur les problématiques de lutte contre le bruit dans l'environnement.

ACOUCITE est une association loi 1901, créée en 1996 à l'initiative du Grand Lyon et de ses membres fondateurs (l'Institut National de REcherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS), Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE), le Centre d'études sur les réseaux de transport et l'urbanisme (CERTU), le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)...). Ce pôle de compétence sur l'environnement sonore urbain a pour vocation de favoriser les échanges entre les centres de recherches et les besoins opérationnels des villes et agglomérations, notamment en matière de gestion des bruits urbains liés aux transports terrestres.

L'association ACOUCITE a pour but d'œuvrer au développement des connaissances et du savoir professionnel en environnement sonore et urbain.

Depuis 2007, Saint-Etienne Métropole a décidé de soutenir l'association ACOUCITE, dont la compétence technique et méthodologique est largement reconnue dans la réalisation des cartes stratégiques de bruit, du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), et récemment de l'Observatoire du Bruit, et dont les objectifs poursuivis coïncident avec l'acquisition de compétences nouvelles et techniques en matière d'acoustique.

Les missions d'ACOUCITE portent sur les domaines d'action suivants :

- proposition et organisation de programmes de recherche et d'actions expérimentales en coopération avec les collectivités territoriales, les établissements de recherche et l'industrie sur les problématiques de nuisances sonores,
- accompagnement et mise en œuvre des PPBE en région Rhône-Alpes,
- accompagnement et suivi des observatoires d'agglomération,
- organisation de formations techniques, et accompagnement au transfert et à la mise au format SIG de données,
- valorisation et partage des méthodologies et des retours d'expériences entre partenaires en Rhône-Alpes,
- recensement, publication et diffusion des connaissances acquises et des résultats des actions réalisées en Rhône-Alpes.

En 2015, dans le cadre du soutien apporté par Saint-Etienne Métropole à l'association ACOUCITE, l'Agglomération a pu bénéficier d'un appui technique et méthodologique pour la gestion de l'observatoire du bruit, notamment pour la validation et la publication des données ainsi que pour l'identification des Points Noirs du Bruit.

ACOUCITE a permis une valorisation et un partage des méthodologies et des retours d'expériences entre agglomérations de Rhône-Alpes.

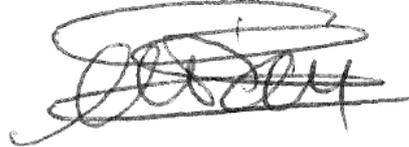
Saint-Etienne Métropole souhaite poursuivre le travail engagé avec ACOUCITE et propose de subventionner cette association à hauteur de 8 000 euros pour 2016, ainsi que de renouveler l'adhésion à l'association pour un montant annuel de 800 euros en 2016.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise le versement d'une subvention d'un montant de 8 000 € pour l'année 2016 à l'association ACOUCITE, et renouvelle l'adhésion à l'association pour un montant de 800 € en 2016 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents afférents à cette opération.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU